

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 12 décembre 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 16

Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,

Le dix-neuf décembre à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Thierry BIHAN, Marie-Christine BERROU, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT, Régis STEPHANT

Absents excusés et représentés : Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL.

Pouvoirs : Jacques BIHAN à Thierry BIHAN, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI.

### **DELIBERATION n°2019-92: Budget Principal - Décision modificative n° 4 – Régularisation Participations du budget Port-Tudy au Budget Principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction M14,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Jusqu'en 2012, la Taxe Barnier était versée par les Douanes en même temps que les taxes portuaires, le budget de Port Tudy reversait au budget principal ensuite les sommes.

Le budget de Port-Tudy reverse également tous les ans une quote-part des charges de personnel pour le personnel travaillant pour Port-Tudy et payés par le Budget principal de la commune.

Des doublons et erreurs de calcul ont été retrouvés dans les comptes.

Aujourd'hui, trois titres sont en attente d'annulation ou de paiement.

Après reprise des montants versés par le budget de Port-Tudy et demandés par le budget principal, il apparaît nécessaire :

- d'en annuler deux relatif à la Taxe Barnier, pour l'un, et à la quote-part des charges de personnel pour l'autre,
- d'émettre un nouveau titre pour le reversement de la Taxe Barnier restée sur le compte de Port-Tudy
- de faire verser par le budget de Port-Tudy le titre relatif à la répartition du Fonds solidarité Catastrophes naturelles (entièrement pris en charge en 2015 par le budget de Port-Tudy mais relatif à plusieurs opérations de travaux sur la voirie et sur les môles)

Par ailleurs, la commune a pu obtenir un peu de financement pour le parking des pêcheurs et revoit la participation du budget de Port Tudy à la baisse sur cette opération (100 000 € au lieu de 200 000 €)

La décision modificative présentée vise à permettre ces annulations et prises en charge par le budget principal.

L'équilibre est trouvé par un montant de Fonds Départemental de péréquation de la Taxe professionnelle en très nette hausse, la perception de remboursements sur les charges de personnel plus importante que

prévue pour cette année, des recettes des services légèrement plus importantes que les prévisions, revenus des immeubles également et donc le nouveau titre de reversement de la Taxe Barnier, ainsi qu'une taxe Barnier 2019 légèrement plus importante que prévue.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal  
Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

**DECIDE**

- d'approuver la décision modificative n°4 du budget principal

Fait à l'île de Groix, le 20 décembre 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 décembre 2019 et de la publication le 20 décembre 2019

Fait à l'île de GROIX, le 20 décembre 2019

le Maire



*J. Ym*

<b>56069</b> Code INSEE	<b>COMMUNE ILE DE GROIX</b> 230 - Commune de Groix	<b>DM n°4 2019</b>
----------------------------	---	--------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

Régularisation des participations Port-Tudy Commun

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>45 000,00 €</b>
D-7391172 : Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	205 980,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>205 980,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-70311 : Concession dans les cimetières (produit net)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 780,00 €
R-70312 : Redevances funéraires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 200,00 €
R-70323 : Redevance d'occupation du domaine public communal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
R-70621 : Redevances écomusée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 500,00 €
R-7067 : Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 900,00 €
R-7088 : Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouv	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 400,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 980,00 €</b>
R-73341 : Taxe barnier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	109 000,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>109 000,00 €</b>
R-74832 : Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
R-752 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>219 980,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>219 980,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>219 980,00 €</b>		<b>219 980,00 €</b>



LE MAIRE  
Dominique Yvon

*(Handwritten signature)*

(1) y compris les restes à réaliser

**Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix**

## **Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**

Date de convocation : 12 décembre 2019  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 16  
Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,  
Le dix-neuf décembre à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Thierry BIHAN, Marie-Christine BERROU, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT, Régis STEPHANT

Absents excusés et représentés : Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL.  
Pouvoirs : Jacques BIHAN à Thierry BIHAN, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI.

### **DELIBERATION n°2019-92: Budget Principal - Décision modificative n° 4 – Régularisation Participations du budget Port-Tudy au Budget Principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'instruction M14,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la Commission des Finances,

Jusqu'en 2012, la Taxe Barnier était versée par les Douanes en même temps que les taxes portuaires, le budget de Port Tudy reversait au budget principal ensuite les sommes.

Le budget de Port-Tudy reverse également tous les ans une quote-part des charges de personnel pour le personnel travaillant pour Port-Tudy et payés par le Budget principal de la commune.

Des doublons et erreurs de calcul ont été retrouvés dans les comptes.

Aujourd'hui, trois titres sont en attente d'annulation ou de paiement.

Après reprise des montants versés par le budget de Port-Tudy et demandés par le budget principal, il apparaît nécessaire :

- d'en annuler deux relatif à la Taxe Barnier, pour l'un, et à la quote-part des charges de personnel pour l'autre,
- d'émettre un nouveau titre pour le reversement de la Taxe Barnier restée sur le compte de Port-Tudy
- de faire verser par le budget de Port-Tudy le titre relatif à la répartition du Fonds solidarité Catastrophes naturelles (entièrement pris en charge en 2015 par le budget de Port-Tudy mais relatif à plusieurs opérations de travaux sur la voirie et sur les môles)

Par ailleurs, la commune a pu obtenir un peu de financement pour le parking des pêcheurs et revoit la participation du budget de Port Tudy à la baisse sur cette opération (100 000 € au lieu de 200 000 €)

La décision modificative présentée vise à permettre ces annulations et prises en charge par le budget principal.

L'équilibre est trouvé par un montant de Fonds Départemental de péréquation de la Taxe professionnelle en très nette hausse, la perception de remboursements sur les charges de personnel plus importante que

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 056-215600693-20191220-CM\_191219\_92-BF

prévue pour cette année, des recettes des services légèrement plus importantes des immeubles également et donc le nouveau titre de reversement de la Taxe Barnier, ainsi qu'une taxe Barnier 2019 légèrement plus importante que prévue.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal  
Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

**DECIDE**

- d'approuver la décision modificative n°4 du budget principal

Fait à l'île de Groix, le 20 décembre 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 décembre 2019 et de la publication le 20 décembre 2019

Fait à l'île de GROIX, le 20 décembre 2019

le Maire



*J. Ym*

56069

COMMUNE ILE DE GROIX

Code INSEE

230 - Commune de Groix

DIM N° 4 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

## Régularisation des participations Port-Tudy Commun

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>45 000,00 €</b>
D-7391172 : Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	205 980,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>205 980,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-70311 : Concession dans les cimetières (produit net)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 780,00 €
R-70312 : Redevances funéraires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 200,00 €
R-70323 : Redevance d'occupation du domaine public communal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
R-70621 : Redevances écomusée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 500,00 €
R-7067 : Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 900,00 €
R-7088 : Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouv	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 400,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 980,00 €</b>
R-73341 : Taxe barnier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	109 000,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>109 000,00 €</b>
R-74832 : Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
R-752 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>219 980,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>219 980,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>219 980,00 €</b>		<b>219 980,00 €</b>



LE MAIRE  
Dominique Yvon

*D. Yvon*

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 12 décembre 2019  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 16  
Votants : 3

L'an deux mil dix-neuf,  
Le dix-neuf décembre à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,  
Étaient présents : Martine BARON, Thierry BIHAN, Marie-Christine BERROU, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT, Régis STEPHANT

Absents excusés et représentés : Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL.  
Pouvoirs : Jacques BIHAN à Thierry BIHAN, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI.

### **DELIBERATION n°2019-93: Budget Port-Tudy - Décision modificative n° 1 – Régularisation Participations du budget Port-Tudy au Budget Principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'instruction M14,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la Commission des Finances,

Jusqu'en 2012, la Taxe Barnier était versée par les Douanes en même temps que les taxes portuaires, le budget de Port Tudy reversait au budget principal ensuite les sommes.

Le budget de Port-Tudy reverse également tous les ans une quote-part des charges de personnel pour le personnel travaillant pour Port-Tudy et payés par le Budget principal de la commune.

Des doublons et erreurs de calcul ont été retrouvés dans les comptes.

Aujourd'hui, trois titres sont en attente d'annulation ou de paiement.

Après reprise des montants versés par le budget de Port-Tudy et demandés par le budget principal, il apparaît nécessaire :

- d'en annuler deux relatif à la Taxe Barnier, pour l'un, et à la quote-part des charges de personnel pour l'autre,
- d'émettre un nouveau titre pour le reversement de la Taxe Barnier restée sur le compte de Port-Tudy
- de faire verser par le budget de Port-Tudy le titre relatif à la répartition du Fonds solidarité Catastrophes naturelles (entièrement pris en charge en 2015 par le budget de Port-Tudy mais relatif à plusieurs opérations de travaux sur la voirie et sur les môles)

La décision modificative présentée vise à prendre en compte les annulations sur le budget principal, à permettre le versement du reliquat de Taxe Barnier, et le paiement de la part du Fonds de Solidarités Catastrophes Naturelles.

Des ajustements de crédits sont nécessaires sur d'autres comptes : Charges courantes (dépenses accrues en petit équipement / Pontons et Pôle activités mer), Charges de personnel (remplacement du capitaine de port pendant l'été), Créances irrécouvrables (CM du 27 septembre) et sortie de bien suite cession de matériel.

Enfin, la DM tient compte des nouveaux montants du plan de financement prévisionnel de la capitainerie.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 056-215600693-20191220-CM\_191219\_93-BF

L'équilibre est trouvé par l'annulation partielle du versement de participation au parking des Pêcheurs (-100 000€), des recettes en hausse (places, taxes passagers, et redevance du domaine public), ainsi que par la baisse du versement à l'investissement, car les opérations d'étude sur le Quai Suet, et de travaux pour l'aire de carénage n'ont pas démarré.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal  
Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

**DECIDE**

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget de Port-Tudy

Fait à l'île de Groix, le 20 décembre 2019  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 décembre 2019 et de la publication le 20 décembre 2019

Fait à l'île de GROIX, le 20 décembre 2019.

le Maire



*D. Puy*



<b>56069</b>	<b>COMMUNE ILE DE GROIX</b>	<b>DM n°1 2019</b>
Code INSEE	274-Port Tudy	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

Régularisation Participation au budget principal e

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	97 900,00 €
D-2031 : Frais d'études	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2153 : Installations à caractère spécifique	61 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	61 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	0,00 €	156 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 000,00 €
<b>TOTAL 23 : Immobilisations en cours</b>	0,00 €	193 000,00 €	0,00 €	37 000,00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	111 500,00 €	193 000,00 €	60 000,00 €	141 500,00 €
<b>Total Général</b>	<b>207 550,00 €</b>		<b>207 550,00 €</b>	



LE MAIRE  
 Dominique Yvon

*D Yvon*

56069

COMMUNE ILE DE GROIX

Code INSEE

274-Port Tudy

DM n°1 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

## Régularisation Participation au budget principal e

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00 €	19 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-6459 : Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 900,00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 900,00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-675 : Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00 €	6 600,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6542 : Créances éteintes	0,00 €	950,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 950,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	171 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>12 500,00 €</b>	<b>171 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7060 : Prestations de services- Forfait annuel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 400,00 €
R-7063 : Produits du service - Régie Port	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 400,00 €</b>
R-752 : Revenus des immeubles non affecté à des activités prof.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €
R-7588 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 200,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 200,00 €</b>
R-773 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 550,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>101 550,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>78 500,00 €</b>	<b>204 550,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>126 050,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-2182 : Matériel de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 600,00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 600,00 €</b>
R-1312 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	97 900,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 12 décembre 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 16

Votants : 3

L'an deux mil dix-neuf,

Le dix-neuf décembre à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Thierry BIHAN, Marie-Christine BERROU, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT, Régis STEPHANT

Absents excusés et représentés : Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL.

Pouvoirs : Jacques BIHAN à Thierry BIHAN, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI.

### **DELIBERATION n°2019-93: Budget Port-Tudy - Décision modificative n° 1 – Régularisation Participations du budget Port-Tudy au Budget Principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction M14,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Jusqu'en 2012, la Taxe Barnier était versée par les Douanes en même temps que les taxes portuaires, le budget de Port Tudy reversait au budget principal ensuite les sommes.

Le budget de Port-Tudy reverse également tous les ans une quote-part des charges de personnel pour le personnel travaillant pour Port-Tudy et payés par le Budget principal de la commune.

Des doublons et erreurs de calcul ont été retrouvés dans les comptes.

Aujourd'hui, trois titres sont en attente d'annulation ou de paiement.

Après reprise des montants versés par le budget de Port-Tudy et demandés par le budget principal, il apparaît nécessaire :

- d'en annuler deux relatif à la Taxe Barnier, pour l'un, et à la quote-part des charges de personnel pour l'autre,
- d'émettre un nouveau titre pour le reversement de la Taxe Barnier restée sur le compte de Port-Tudy
- de faire verser par le budget de Port-Tudy le titre relatif à la répartition du Fonds solidarité Catastrophes naturelles (entièrement pris en charge en 2015 par le budget de Port-Tudy mais relatif à plusieurs opérations de travaux sur la voirie et sur les môles)

La décision modificative présentée vise à prendre en compte les annulations sur le budget principal, à permettre le versement du reliquat de Taxe Barnier, et le paiement de la part du Fonds de Solidarités Catastrophes Naturelles.

Des ajustements de crédits sont nécessaires sur d'autres comptes : Charges courantes (dépenses accrues en petit équipement / Pontons et Pôle activités mer), Charges de personnel (remplacement du capitaine de port pendant l'été), Créances irrécouvrables (CM du 27 septembre) et sortie de bien suite cession de matériel.

Enfin, la DM tient compte des nouveaux montants du plan de financement prévisionnel de la capitainerie.

L'équilibre est trouvé par l'annulation partielle du versement de participation au parking des Pêcheurs (-100 000€), des recettes en hausse (places, taxes passagers, et redevance du domaine public), ainsi que par la baisse du versement à l'investissement, car les opérations d'étude sur le Quai Suet, et de travaux pour l'aire de carénage n'ont pas démarré.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal  
Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

**DECIDE**

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget de Port-Tudy

Fait à l'île de Groix, le 20 décembre 2019  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 décembre 2019 et de la publication le 20 décembre 2019

Fait à l'île de GROIX, le 20 décembre 2019.

le Maire



*D. Puy*

56069 Code INSEE	COMMUNE ILE DE GROIX 274-Port Tudy	DM n°1 2019
---------------------	---------------------------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

Régularisation Participation au budget principal e

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	97 900,00 €
D-2031 : Frais d'études	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2153 : Installations à caractère spécifique	61 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	61 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	0,00 €	156 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 000,00 €
<b>TOTAL 23 : Immobilisations en cours</b>	0,00 €	193 000,00 €	0,00 €	37 000,00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	111 500,00 €	193 000,00 €	60 000,00 €	141 500,00 €
<b>Total Général</b>	<b>207 550,00 €</b>		<b>207 550,00 €</b>	



LE MAIRE  
Dominique Yvon

*D Yvon*

56069

COMMUNE ILE DE GROIX

Code INSEE

274-Port Tudy

DM n°1 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

## Régularisation Participation au budget principal e

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00 €	19 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-6459 : Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 900,00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 900,00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-675 : Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00 €	6 600,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6542 : Créances éteintes	0,00 €	950,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 950,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	171 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>12 500,00 €</b>	<b>171 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7060 : Prestations de services- Forfait annuel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 400,00 €
R-7063 : Produits du service - Régie Port	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 400,00 €</b>
R-752 : Revenus des immeubles non affecté à des activités prof.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €
R-7588 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 200,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 200,00 €</b>
R-773 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 550,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>101 550,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>78 500,00 €</b>	<b>204 550,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>126 050,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-2182 : Matériel de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 600,00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 600,00 €</b>
R-1312 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	97 900,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 12 décembre 2019  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 16  
Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,  
Le dix-neuf décembre à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Thierry BIHAN, Marie-Christine BERROU, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT, Régis STEPHANT

Absents excusés et représentés : Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL.  
Pouvoirs : Jacques BIHAN à Thierry BIHAN, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI.

#### **DELIBERATION n°2019-94: Décision modificative n° 2 – Budget Mouillages**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'instruction M4,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la Commission des Finances,

Il n'y a finalement pas eu de dépenses d'investissement sur le budget Mouillages, et les dépenses raisonnables ont permis de contenir le budget.

Il est cependant nécessaire de transférer des crédits de l'investissement vers le fonctionnement car il y a eu plus de dépenses de maintenance, et le paiement d'une double année de redevance d'État.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal  
Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

#### **DECIDE**

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexes Mouillages

Fait à l'île de Groix, le 20 décembre 2019  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 décembre 2019 et de la publication le 20 décembre 2019

Fait à l'île de GROIX, le 20 décembre 2019

le Maire



56069 Code INSEE	COMMUNE ILE DE GROIX 233 - BUDGET ANNEXE MOUILLAGES	DM n°2 2019
---------------------	--	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

Dépenses Maintenance et Paiement redevance AOT 201

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-61528 : Entretien et réparations autres biens immobiliers	0,00 €	5 868,22 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 868,22 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	102,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>102,62 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	2 644,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>2 644,82 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6871 : Dotations aux amort. exceptionnels des immos	3 227,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>3 227,78 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-651 : Redevances pour concessions, brevets, licences, ...	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-751 : Redevances pour concessions, brevets, licences, ...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 193,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 193,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 975,22 €</b>	<b>7 168,22 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 193,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	2 644,82 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 644,82 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-28153 : Installations à caractère spécifique	0,00 €	0,00 €	3 227,78 €	0,00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 227,78 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2153 : Installations à caractère spécifique	5 872,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>5 872,60 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>5 872,60 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 872,60 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-4 679,60 €</b>		<b>-4 679,60 €</b>



LE MAIRE  
Dominique Yvon

*D. Yvon*



**Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix**

### **Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**

Date de convocation : 12 décembre 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 16

Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,

Le dix-neuf décembre à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Thierry BIHAN, Marie-Christine BERROU, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT, Régis STEPHANT

Absents excusés et représentés : Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL.

Pouvoirs : Jacques BIHAN à Thierry BIHAN, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI.

#### **DELIBERATION n°2019-94: Décision modificative n° 2 – Budget Mouillages**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction M4,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Il n'y a finalement pas eu de dépenses d'investissement sur le budget Mouillages, et les dépenses raisonnables ont permis de contenir le budget.

Il est cependant nécessaire de transférer des crédits de l'investissement vers le fonctionnement car il y a eu plus de dépenses de maintenance, et le paiement d'une double année de redevance d'État.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

#### **DECIDE**

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexes Mouillages

Fait à l'île de Groix, le 20 décembre 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 décembre 2019 et de la publication le 20 décembre 2019

Fait à l'île de GROIX, le 20 décembre 2019

le Maire



56069

COMMUNE ILE DE GROIX

Code INSEE

233 - BUDGET ANNEXE MOUILLAGES

DM n°2 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

## Dépenses Maintenance et Paiement redevance AOT 201

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-61528 : Entretien et réparations autres biens immobiliers	0,00 €	5 868,22 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 868,22 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	102,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>102,62 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	2 644,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>2 644,82 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6871 : Dotations aux amort. exceptionnels des immos	3 227,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>3 227,78 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-651 : Redevances pour concessions, brevets, licences, ...	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-751 : Redevances pour concessions, brevets, licences, ...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 193,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 193,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 975,22 €</b>	<b>7 168,22 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 193,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	2 644,82 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 644,82 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-28153 : Installations à caractère spécifique	0,00 €	0,00 €	3 227,78 €	0,00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 227,78 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2153 : Installations à caractère spécifique	5 872,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>5 872,60 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>5 872,60 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 872,60 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-4 679,60 €</b>		<b>-4 679,60 €</b>



LE MAIRE  
Dominique Yvon

*D. Yvon*

Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 12 décembre 2019  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 16  
Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,  
Le dix-neuf décembre à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Thierry BIHAN, Marie-Christine BERROU, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT, Régis STEPHANT

Absents excusés et représentés : Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL.  
Pouvoirs : Jacques BIHAN à Thierry BIHAN, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI.

### DELIBERATION n°2019-95 : DM Camping

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'instruction M14,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal  
Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

### DECIDE

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Camping.

Fait à l'île de Groix, le 20 décembre 2019  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 décembre 2019 et de la publication le 20 décembre 2019

Fait à l'île de GROIX, le 20 décembre 2019

le Maire



56069 Code INSEE	COMMUNE ILE DE GROIX 233-Camping	DM n°2 2019
---------------------	-------------------------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

Charges courantes supplémentaires

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60611 : Eau et assainissement	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612 : Énergie - Électricité	0,00 €	1 310,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60618 : Autres fournitures non stockables	0,00 €	280,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6262 : Frais de télécommunications	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 490,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6218 : Autre personnel extérieur	3 490,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>3 490,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 490,00 €</b>	<b>3 490,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>



LE MAIRE  
Dominique Yvon  
*D. Yvon*

**Département du Morbihan  
Arrondissement de Lorient  
Canton de Lorient 2  
Commune de Groix**

### **Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**

Date de convocation : 12 décembre 2019  
Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
En présence : 16  
Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,  
Le dix-neuf décembre à dix-sept heures,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Thierry BIHAN, Marie-Christine BERROU, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Isabelle GUELOU, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT, Régis STEPHANT

Absents excusés et représentés : Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL.  
Pouvoirs : Jacques BIHAN à Thierry BIHAN, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI.

#### **DELIBERATION n°2019-95 : DM Camping**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'instruction M14,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal  
Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

#### **DECIDE**

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Camping.

Fait à l'île de Groix, le 20 décembre 2019  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 décembre 2019 et de la publication le 20 décembre 2019

Fait à l'île de GROIX, le 20 décembre 2019

le Maire



56069

COMMUNE ILE DE GROIX

Code INSEE

233-Camping

DM n°2 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

## Charges courantes supplémentaires

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60611 : Eau et assainissement	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612 : Énergie - Électricité	0,00 €	1 310,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60618 : Autres fournitures non stockables	0,00 €	280,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6262 : Frais de télécommunications	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 490,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6218 : Autre personnel extérieur	3 490,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>3 490,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 490,00 €</b>	<b>3 490,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>



LE MAIRE  
Dominique Yvon

*D. Yvon*